

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUIN 2025 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 juin à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

EXCUSES : S. MANRESA (procuration à M. AZEMA) - N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER) - M. FAUQUIER.

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Nicole VINUELAS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Nicole VINUELAS, secrétaire de séance.

1/ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes SUD-HERAULT.

2/ Accueil de personnes volontaires en service civique.

3/ Participation à l'appel d'offres du CDG 34 pour la protection sociale complémentaire - risque santé.

4/ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Mise à disposition du policier municipal sur la commune de Montouliers.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose que la commune de Montouliers nous sollicite pour une mise à disposition de notre policier municipal à raison de deux passages par mois auxquels s'ajouteraient des interventions ponctuelles en cas de besoin.

Il donne lecture du courrier en provenance de Madame le Maire de Montouliers.

Monsieur le Maire précise que si nous répondons favorablement à leur requête, une convention entre les deux communes devra être rédigée afin de définir un cadre clair des interventions de notre policier municipal sur la commune de Montouliers.

Un débat s'installe. Monsieur Azéma précise que des problématiques de stationnement demeurent non résolus sur la commune.

Une convention de mise en commun ponctuelle des agents de police municipale a été signée entre les communes de Cruzy et de Quarante. Dès lors, il convient de s'interroger sur la légalité d'une nouvelle convention signée avec Montouliers, sans y associer Quarante. Des renseignements vont être pris à ce sujet. Après quoi, une rencontre avec la commune de Montouliers sera organisée.

L'ordre du jour est alors abordé.

1/ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes SUD-HERAULT.

Monsieur le Maire expose que la composition du conseil communautaire de la communauté de communes SUD-HERAULT qui siègera à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux peut être fixée par accord local sous réserve de respecter certaines conditions.

Ainsi, le conseil communautaire a adopté en séance, le 23 avril dernier, un scénario qui a été validé par les services de l'Etat.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres doivent approuver la composition proposée, par délibérations concordantes et ce, pour au moins les deux tiers des conseils municipaux des communes membres, représentant la moitié de la population totale de la communauté. Par cet accord local, le nombre de sièges serait fixé à 37, répartis de la façon suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
ASSIGNAN	168	1
VILLES PASSANS	186	1
MONTOULIERS	232	1
MONTELS	243	1
PIERRERUE	293	1
BABEAU-BOULDOUX	309	1
PRADES-SUR-VERNAZOBRE	369	1
POILHES	534	1
CEBAZAN	637	2
CAZEDARNES	640	2
CRUZY	954	2
CREISSAN	1404	2
SAINT-CHINIAN	1775	3
QUARANTE	1788	3
CESSENON-SUR-ORB	2390	4
PUISSERGUIER	3034	5
CAPESTANG	3413	6
TOTAL	18369	37

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider cette composition du prochain conseil communautaire de la communauté de communes SUD-HERAULT.

Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité.

2/ Accueil de personnes volontaires en Service Civique.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les collectivités sont éligibles à un dispositif qui se nomme le Service Civique.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'une association ou d'une personne morale de droit public comme les collectivités, pour accomplir une mission d'intérêt général dans un domaine ciblé par le dispositif.

Parmi ces domaines figurent l'éducation, l'environnement et la solidarité envers les plus fragiles et plus particulièrement la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Dans le respect de ces thématiques, une mission (entre 24 h et 28 h/semaine) peut inclure plusieurs domaines.

Le coût d'une mission pour la collectivité : 114.85 €/mois. Contrainte : désigner un ou plusieurs tuteurs en fonction de la diversité des missions.

La mise en place de ce dispositif nécessite l'obtention d'un agrément délivré pour 3 ans.

Nous avons également la possibilité d'obtenir un prêt d'agrément auprès de l'association nationale pour le déploiement du service civique solidarité seniors (AND-SC2S) avec obligation pour nous de consacrer au moins 50 % de la mission à destination des seniors. Par le biais de cette association, nous serions déchargés de toute la partie administrative et juridique et nous obtiendrions également un soutien au recrutement. Pour cela, une convention de partenariat doit être signée avec l'association.

Madame NAMAR, chargée de développement Hérault auprès de l'association AND-SC2S se propose de venir nous présenter le dispositif solidarité seniors.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal valide le principe de l'engagement de service civique et souhaite faire appel à l'AND-S2CS. Une réunion sera organisée dans ce sens dans le courant de la semaine prochaine afin de bien cerner tous les enjeux de ce dispositif.

3/ Participation à l'appel d'offres du CDG 34 pour la protection sociale complémentaire - risque santé.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la réforme de la protection sociale complémentaire introduit une obligation pour l'employeur de mettre en œuvre une participation financière pour la couverture du risque Santé à compter du 01/01/2026.

A ce sujet, le Centre de Gestion de l'Hérault va lancer une procédure de mise en concurrence pour conclure des conventions de participation pour la couverture de ce risque-là.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, Monsieur le Maire propose de donner mandat préalable au CDG34 dans le cadre de la procédure de la mise en concurrence.

Il précise que le fait de donner mandat ne nous engage pas à souscrire l'offre qui nous sera proposée.

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

4/ Questions diverses.

- Compétence Eclairage public : Monsieur le Maire expose qu'à compter du 31/12/2025, la communauté de communes perdra la compétence Eclairage public. Hérault Energies propose de récupérer cette compétence au 01/01/2026.

Les missions transférées porteraient sur les travaux de création, rénovation et mises en conformité, sur l'exploitation (indissociable des travaux) et la maintenance curative et préventive du socle Eclairage public.

La compétence serait proposée à titre optionnel pour les installations d'éclairage extérieur alimentées depuis une armoire électrique dédiée (terrain de sports) et la signalisation tricolore. Une question d'ordre juridique se pose : l'exploitation est-elle réellement indissociable des travaux ? Ce point va faire l'objet de la consultation d'un juriste qui clarifiera tous les aspects de cette éventuelle prise de compétence.

- Projet de création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une assistante maternelle de la commune souhaite créer une MAM par l'implantation de trois algécos à son domicile. Toutefois, le PLUi ne permet pas la réalisation de ce projet sur une propriété privée.

La seule alternative identifiée à ce jour consiste à installer les algécos sur un terrain communal. Deux sites sont envisageables :

- les abords de la salle polyvalente
- les abords du stade

Monsieur le Maire propose de lui louer une surface de 260 m² attenante à la salle polyvalente c'est-à-dire une partie du terrain de pétanque, en clôturant l'espace pour en restreindre les accès, par mesure de sécurité. Les algécos devront être desservis en eau, électricité et assainissement. L'ensemble des aménagements serait intégralement à la charge de la porteuse de projet.

Après discussion, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe, sous réserve d'obtention d'éléments complémentaires sur la nature précise du projet et son calendrier prévisionnel.

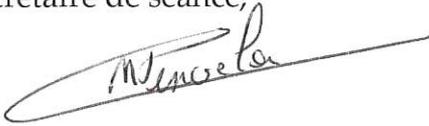
- Location logement de la Poste : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de la Poste sera vacant le 01/08/2025. Des travaux sont en cours sur ce logement : réfection des façades, installation de volets bois. Il propose de diffuser d'ores et déjà une annonce afin de recueillir des candidatures.
- Exclusion d'un enfant du temps périscolaire : Monsieur le Maire relate un incident survenu durant le temps périscolaire : un élève a reçu une pierre sur le visage lancée par un autre élève. Afin de marquer la gravité du geste et d'engager une prise de conscience de la part des parents, il a été décidé d'une exclusion de trois jours du temps périscolaire pour l'élève auteur du jet de pierre. Cette mesure vise à responsabiliser les familles et à prévenir tout comportement similaire à l'avenir.
- Informations sur le forage : Madame Douville de Franssu retrace le déroulé des travaux. Les demandes administratives de mise en exploitation du forage sont en cours. Un hydrogéologue agréé a été saisi, le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour le choix du maître d'œuvre n'est pas loin d'être finalisé. En cas de besoins en eau durant les périodes estivales de 2025 et 2026, des mesures dérogatoires seront autorisées par l'ARS.
Pour les mettre en place, il convient d'équiper le forage d'une pompe avec variateur qui pourra être réutilisée dans le cadre du projet définitif. Un devis a été produit par l'entreprise « Associés SALES ». Il convient de le soumettre à notre bureau d'études avant validation.
- Informations sur le raccordement à la STEU de Quarante : Monsieur le Maire procède au rendu des travaux. Ces derniers avancent lentement. L'entreprise s'est engagée auprès de Mme Mondié à terminer les travaux qui l'impactent directement, au plus tard le 4 juillet.

Des travaux supplémentaires vont être engagés dans l'impasse Baugy car les eaux pluviales se déversent dans le réseau d'assainissement. L'objectif étant de réduire voire d'éviter totalement l'arrivée d'eaux parasites à la station d'épuration.

- Réunion publique du 26 juin 2025 : Monsieur le Maire rappelle la réunion d'informations qui se tiendra le jeudi 26 juin à la salle polyvalente et qui aura pour objectif d'informer la population sur les travaux entrepris dans le cadre de la sécurisation en eau potable du village (mise en exploitation du forage) et du raccordement de notre réseau d'assainissement à la STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) de Quarante.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

